

**COMMUNE D'ORIGNY-SAINTE-BENOITE**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le onze décembre à 18h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en Mairie d'Origny-Sainte-Benoîte, sous la présidence de Monsieur Dominique BURILLON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Dominique BURILLON, Stéphanie POISEAU, Marcel DELPIERRE, Béatrice DEBLOCK, Lucien MINETTE, Françoise MOREAU, Jean-Jacques KLECHA, Evelyne SARRAZIN, Gauthier CAIEZ, Jérémy AGGOUN, Valérie SIWONIA, Nadine DOLIGNON, Bruno TUVERI, Patricia SARRAZIN, Jacques BLEUSE

**REPRESENTES PAR POUVOIR** : Gilbert MAHU à Dominique BURILLON, Nadège MACKO à Béatrice DEBLOCK, Francis DELVILLE à Patricia SARRAZIN et Gwénaëlle MOULIN à Jacques BLEUSE

Stéphanie POISEAU est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande de rajouter 3 points : demande acceptée

- Délibération pour une dépense imprévue pour la chaudière 6 rue du général Leclerc
- Subvention CCAS
- Installation de caméras

**Lecture du compte rendu du 17/09/2020**

Adopté à l'unanimité

**1) Délibération WPD autorisation de signature d'une convention d'autorisation des voies communales et chemins ruraux pour le parc éolien**

Monsieur le Maire explique qu'il a besoin d'une Autorisation de signature pour une « Convention d'autorisation d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » avec la société Energie des Châtagniers . **Voté à 18 pour et 1 contre**

**2) Délibération pour l'opposition du transfert PLU à la CCVO**

Monsieur le maire explique que la CCVO ne veut pas du PLU et que l'on doit prendre une délibération pour opposition au transfert de la compétence. Monsieur Jacques Bleuse demande de qui vient ce transfert, Monsieur le maire explique que La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. **Voté à l'unanimité**

**3) ENEDIS – délibération pour la signature d'une convention de servitudes**

Monsieur le maire explique aux membres du conseil qu'il doit signer une convention de servitudes avec ENEDIS afin de passer 2 lignes HTA dans la parcelle dite « le comble du Thill ». **Voté à l'unanimité**

**4) SIDEN-SIAN : adhésion de nouvelles communes**

Monsieur CAIEZ Gauthier demande la signification : SIDEN (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord) SIAN (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord)

Monsieur le maire explique que plusieurs communes sont entrées au SIDEN-SIAN, principalement des communes du NORD. **Voté à l'unanimité**

#### 5) AFR : désignations de deux titulaires et 1 suppléant

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de procéder à la nomination de 2 délégués et d'un suppléant à l'AFR (Association Foncière de Remembrement) - **titulaire** : LUCIEN MINETTE & EVELYNE SARRAZIN - **suppléant** : MARCEL DELPIERRE  
Nous avons reçu un appel de l'AFR, la délibération n'est pas bonne, il faut des personnes qui ont des terres

#### 6) Lancement de la procédure pour l'acquisition d'une parcelle ZC8

Monsieur le maire explique qu'on peut acquérir une parcelle ZC8 CHEMIN DE PLEINE SELVE, Monsieur Jérémy AGGOUN demande le prix de la procédure, monsieur le maire l'informe qu'il faut compter les frais de notaire et les parutions de l'arrêté dans le journal.

#### 7) Création de poste technicien principal de 2ème classe

CONSIDÉRANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent, Il est proposé au conseil municipal : - de créer un poste Technicien principal de 2ème classe. Voté à l'unanimité

#### 8) Délibération pour une dépense imprévue

La chaudière de notre locataire résidant 6 rue du général Leclerc, ne fonctionnant plus, il est nécessaire de la changer. Nous avons donc fait appel à la société SARL DELVALLEE pour le remplacement de la chaudière. Celle-ci à un coût de 4 995.10 €. La somme n'étant pas prévu au budget primitif 2020, il est nécessaire de faire un virement de crédits du compte 020 « dépenses imprévu » vers le compte 021 article 2135 « installations générales »

#### 9) Délibération subvention CCAS

Monsieur le Maire explique qu'on a oublié de prendre une délibération pour la subvention au CCAS pour 2020. La demande sera de 10 000€ au lieu de 15 000€. Voté à l'unanimité

#### 10) Installation de nouvelle caméra

Monsieur le maire explique que l'on peut bénéficier de 80% de subventions (60 en DETR et 20% A.P.I)  
Après discussion il a été décidé de mettre 5 caméras (2 à la maternelle, 1 vers la porte, 1 dans la rue, 1 au cimetière rue du poilu, 1 à l'abbaye et 1 rue du Thill au niveau des feux) voté à l'unanimité

**Commission de la liste électorale** : nous avons reçu un appel de la préfecture, la commission avait déjà été envoyé en juillet : il faut garder ses personnes : DEBLOCK BEATRICE, LUCIEN MINETTE, EVELYNE SARRAZIN, DELVILLE FRANCIS, SARRAZIN PATRICIA

#### LE MAIRE INFORME :

- Elevateur salle du conseil : cout environ 50 000€ trop cher, abandon du projet
- Isolation de la maternelle : cout 300 000€ trop cher, abandon du projet
- Changement de la chaudière à l'école maternelle : subvention accordée changement en décembre
- Changement des portes d'entrée de l'école maternelle en prévision
- Distribution des colis de Noël, planning
- Pas de dos d'âne rue de l'église, rue du tordoir : en attente de l'accord de subvention
- biogaz prochaine réunion, téléphoner à la mairie d'Itancourt pour les odeurs

## QUESTIONS DIVERSES

- Trottoirs sales rue Courtin,
- Trottoirs sales dans le virage rue du Thill après le feu de tricolore face à la maison médicale
- Déjection canine rue de la maternelle
- Rue du moulin : rue très sales, papiers déchets
- Monsieur Jacques bleuse demande pourquoi l'opposition n'a pas de flash info, Gauthier demande de signer tous les 4 leur papier
- Monsieur Jean-Claude Prevost demande pourquoi les mêmes po peurs n'ont pas fait de dons au téléthon. Stéphanie Poiseau précise qu'il n'y a pas d'obligations de faire des dons particulièrement au téléthon, qu'habituellement une action est menée pendant le centre de la toussaint (vente de gâteaux, chocolats, etc...) cette année vu le protocole sanitaire, cette action n'a pu être prise
- Rue thomas de paris, beaucoup de trous sur la route
- Derrière l'église : Peugeot grise constamment stationné avec une personne qui vit à l'intérieur
- Une voiture devant chez monsieur Dagnicourt depuis juillet, gendarmerie prévenue
- Transfo à l'entrée rue du quai de l'Oise : dépotoir derrière
- Voiture sur le trottoir rue pasteur depuis mars ! rien ne bouge au niveau de Madame DOLIGNON
- Rue jolie il prenne le sens interdit et roule sur les trottoirs
- Passage du père Noël le 17 au matin

Séance levée 19h55